



CONDITIONS DE LOCATION DES APPARTEMENTS

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.
Seules les personnes figurant sur le contrat pourront séjourner à la résidence

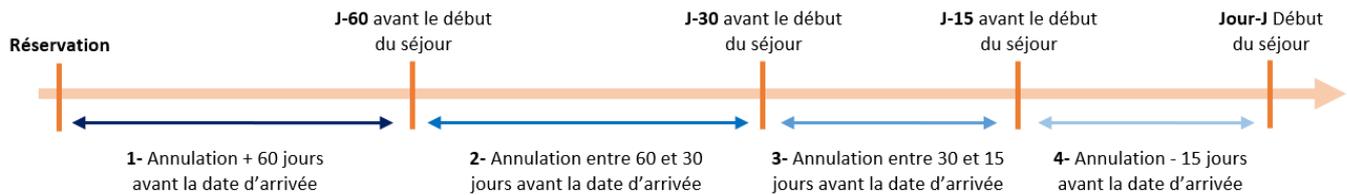
- Le parking pour 2 voitures est compris dans le prix de la location de l'appartement. Parking en sous-sol pour une voiture, parking en extérieur pour la 2ème voiture. Toute voiture supplémentaire devra stationner à l'extérieur de la résidence.
- Les ustensiles de cuisine et la vaisselle se trouvent dans les appartements.
- Les consommations d'eau et d'électricité sont comprises dans le prix de la location.
- Il est conseillé d'apporter ses draps, toutefois, la location pourra s'effectuer sur place (voir tarifs).
- Le linge de toilette et le linge de maison peuvent être loués sur place (voir tarifs).
- **Pour des raisons évidentes de gestion, l'attribution d'un emplacement précis n'est pas garantie. Nous faisons toujours notre maximum pour répondre à toutes les exigences (groupes, familles, contraintes matérielles, etc.).**
- Pour les groupes (minimum 25 personnes), l'attribution des appartements est effectuée par nos soins.
- Les locations d'appartements se font à la semaine, du dimanche après 16 h pour l'arrivée, au dimanche avant 10 h pour le départ. En dehors de cette période, à certaines dates, possibilité de location à la nuitée (minimum 2 nuits). Nous consulter.
- Dans tous les cas, l'arrivée doit avoir lieu avant 20 h.
- Un acompte de 25 % et 20 € de frais de dossier sont demandés à la signature du contrat de réservation.
- Le règlement du solde doit être effectué au maximum 30 jours avant la date d'arrivée et comprend les taxes de séjour pour toute personne de plus de 18 ans. **ATTENTION : passé le délai des 30 jours, la réservation sera considérée comme annulée et l'hébergement sera remis en vente.** Les sommes déjà versées seront conservées à titre d'indemnités de rupture de contrat.
- **Réservation à moins de 30 jours de l'arrivée :** le montant total du séjour (incluant frais de dossier et taxes de séjour) sera demandé par carte bancaire au moment de la réservation.
- A l'arrivée, une caution de 90 € pour le ménage est demandée (ou 120 € pour les appartements 6 et 7 places), celle-ci sera restituée le jour du départ si l'appartement est rendu parfait état de propreté.
- Une caution supplémentaire de 300 € sera demandée, celle-ci sera encaissée si des détériorations sont constatées.
- Possibilité de faire réaliser le ménage de fin de séjour par nos soins pour la somme de 90 € par appartement (ou 120 € selon la catégorie).
- En cas d'annulation de votre réservation d'appartement, aucun remboursement ne sera effectué si vous n'avez pas souscrit l'assurance annulation (voir conditions sur le site Internet).
- Les frais de dossier pour réservation s'élèvent à 20 € et sont non remboursables.
- **Les animaux sont strictement interdits dans les appartements, et ces derniers sont non-fumeurs, tout comme l'ensemble des espaces communs.**

MODIFICATION, ANNULATION ET REMBOURSEMENT DE VOTRE SEJOUR

Modification de votre réservation : Une demande de modification du séjour (*dates, type d'hébergement*) peut être faite auprès de la résidence (*par courrier ou e-mail*), dans la mesure des disponibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. À défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation. *Toute demande de prolongation de séjour ou de changement de catégorie de location sera réalisée selon les disponibilités et selon les tarifs en vigueur.* Toute demande de modification de séjour intervenant 15 jours avant la date d'arrivée ne sera pas acceptée.

Annulation du fait du client : en cas d'annulation, merci d'avertir la résidence le plus rapidement possible par e-mail ou courrier.

• **En cas d'annulation sans souscription à l'assurance :**



1- annulation survenant plus de 60 jours avant la date d'arrivée : la totalité de l'acompte vous sera remboursée. Une indemnité compensatoire de 20 € sera conservée à titre de frais d'annulation, et le cas échéant 3 % du montant versé par chèque vacances.

2- annulation survenant entre 60 et 30 jours avant la date d'arrivée : la totalité de l'acompte sera conservée à titre de frais d'annulation.

3- annulation survenant entre 30 et 15 jours avant la date d'arrivée : 50% du prix total du séjour seront conservés à titre de frais d'annulation.

4- annulation survenant moins de 15 jours avant la date d'arrivée : le montant total du séjour sera conservé à titre de frais d'annulation.

• **En cas d'annulation avec souscription à l'assurance :**

Une partie du montant des sommes payées (hors frais de dossier, coût de l'assurance et taxes de séjour) vous sera remboursée* suivant les conditions d'annulation disponibles sur notre site internet.

L'assurance annulation est facturée 3,5 % du prix du séjour par appartement (sous réserve d'augmentation). Elle est facultative et doit être souscrite à la réservation.

* En cas de non-remboursement par l'assurance et sur présentation d'un justificatif, nous vous rembourserons suivant les conditions d'annulation sans souscription à l'assurance, hors coût de l'assurance annulation.

Interruption de séjour : Un séjour interrompu ou une arrivée tardive du fait du client ne pourront donner lieu à aucun avoir, ni remboursement sauf en cas de souscription à l'assurance annulation, suivant les conditions d'interruption disponibles sur notre site internet.

Clause particulière – Annulation et Covid-19, annulation de votre séjour uniquement en cas de :

- confinement ;
- restriction de circulation ;
- quatorzaine ou quarantaine dans votre commune, département, région ou pays (sur justificatif de domicile) ;
- si un des participants au séjour est contaminé par la Covid-19 dans les 20 jours précédant la date d'arrivée prévue (annulation possible uniquement sur présentation d'un test positif et d'un certificat médical).

La résidence vous proposera, au choix :

- un avoir correspondant aux sommes versées, majoré de 20 %*, valable 2 ans et non remboursable, nominatif et non cessible ;
- un remboursement des sommes versées, hors coût de l'assurance annulation, des frais de dossier, et le cas échéant de 3 % du montant versé par chèque vacances.

*majoration plafonnée à 100 €

A noter : la peur de voyager n'est en aucun cas un motif d'annulation recevable, tout comme le non-respect de la législation en vigueur le jour de l'arrivée dans l'établissement.

Annulation du fait de l'établissement : en cas d'annulation du fait de la résidence, sauf cas de force majeure, le séjour vous sera remboursé dans son intégralité. Cette annulation ne pourra donner lieu à aucun versement de dommages et intérêts.